

# Concertation autour du Plan de gestion du bassin versant du Peugue

Compte-rendu de l'atelier citoyen  
Novembre 2024

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la concertation autour de l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Peugue, un atelier citoyen a été organisé jeudi 14 novembre à la salle des fêtes « La Glacière » de Mérignac. L'objectif était de :

- Présenter le **projet d'élaboration** du PPG du bassin versant du Peugue
- Engager une **réflexion collective avec les citoyens** sur la mise en œuvre concrète du futur plan de gestion et les meilleures conditions d'action
- Nourrir le projet et **affiner le choix** des élus métropolitains

Le déroulé proposé pour l'atelier :

- Des propos introductifs par Monsieur Bastien RIVIERES, Adjoint délégué à la transition écologique à la Ville de Mérignac
- Une présentation du plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Peugue,
- Une présentation du scénario optimal de plan d'action,
- Un temps de question réponses,
- Un temps participatif

## Liste d'intervenants

- **Camille LEGAND**, cheffe de projet milieux aquatiques au sein du Service GEMAPI de Bordeaux Métropole
- **Tristan NORMAND**, technicien rivière et milieux aquatiques au sein du Service GEMAPI de Bordeaux Métropole
- **Cécile CALAS**, cheffe de service GEMAPI à la Direction Stratégie et Maîtrise d'Ouvrage du Patrimoine Naturel de Bordeaux Métropole
- **Laurie DUSSARRAT**, cheffe de projet concertation à l'Agence Neorama

Le présent compte rendu restitue les principales contributions émises lors du temps participatif. Au total, 20 personnes ont participé dont des représentants des associations locales et des instances participatives citoyennes.

## LES PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur RIVIERES explique que la démarche entreprise par le service GEMAPI s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de préservation de la biodiversité dans les zones humides. Il précise que le schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte.2024-2030 » a été adopté lors du dernier conseil municipal pour continuer le travail de végétalisation à l'échelle de la commune et retracer les micro-trames vertes. L'Office de Mérignac souhaite désormais candidater au label « Territoire engagé pour la nature » géré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

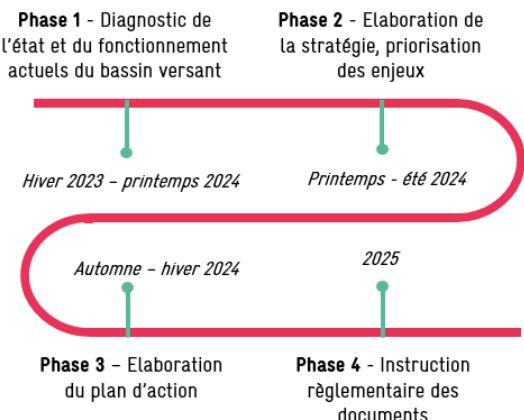
## LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU PEUGUE

Le bassin versant du Peugue est composé des trois cours d'eau : Le Peugue, les Ontines et la Devèze, qui prennent leur source à Pessac et Mérignac. Puis, ils descendent vers l'est, avant de se jeter dans la Garonne à Bordeaux. Au passage, ils récupèrent les

eaux qui ruissent sur un territoire de 60 km<sup>2</sup>. Au total, ces ruisseaux s'étendent sur 16 km à ciel ouvert et 16 km busés en souterrain.

Actuellement, un plan pluriannuel de gestion pour ces cours d'eau est en cours d'élaboration, conformément à la stratégie de restauration de la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides adoptée par Bordeaux Métropole en novembre 2022. Il servira à déterminer les actions prioritaires, sur 5 à 10 ans, pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et prévenir les inondations.

*Figure 1: Les phases des études de l'élaboration du PPG*



Initié en 2023 pour une période d'un an, le projet a connu une première phase de diagnostic d'état et de fonctionnement des cours d'eau. Lors de cette phase, un diagnostic technique a été réalisé pour observer l'état des berges, de la ripisylve, du lit mineur, du lit majeur et des zones humides.

Une deuxième phase s'est déroulée entre le printemps et l'été 2024 concernant l'élaboration de la stratégie et la priorisation des enjeux.

A ce stade, une troisième phase vient de débuter avec l'objectif d'élaborer le plan d'action jusqu'au début 2025. Elle sera suivie par l'instruction réglementaire du dossier pour une application fin 2025.

## LE SCÉNARIO OPTIMAL DE PLAN D'ACTION

A l'issue des résultats de la phase d'élaboration de la stratégie, 4 enjeux thématiques ont été retenus pour le futur plan d'action, qui doivent répondre à l'enjeu transversal d'adaptation au changement climatique :

- Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La gestion quantitative de la ressource
- L'animation territoriale

Pour chaque enjeu thématique, des objectifs stratégiques à long terme et des pistes d'actions ont été identifiés. A ce stade, un plan d'action « optimal » composé de 40 actions a été proposé. Des arbitrages sont nécessaires en fonction des priorités identifiées. Parallèlement, une possibilité de financement des actions par l'Agence de l'Eau a été identifiée.

## Synthèse des échanges

**Question :** Dans quel enjeu du PPG l'on peut retrouver la partie « esthétique » des cours d'eau et de l'environnement ? On constate des parpaings le long des Ontines.

**Réponse :** L'objectif du plan de gestion est de s'occuper du milieu aquatique en tant que tel et de son bon fonctionnement. Ce questionnement concerne les usages et les paysages. L'une des limites est que cet aspect concerne les propriétés privées. Cela peut s'inscrire dans l'enjeu d'animation territoriale dans le volet communication et sensibilisation des riverains.

**Question :** Habitant à côté du ruisseau des Ontines, on a constaté qu'un agent de la Métropole a installé une caméra dans notre quartier pour observer les animaux dans la nuit. Cet agent est-il en lien avec le projet ? Est-il présent ce soir ?

**Réponse :** Lors de la première phase de l'étude concernant le diagnostic de l'état et du fonctionnement actuels du bassin versant, un inventaire faune flore 4 saisons a été réalisé pour recenser les espèces retrouvées tout le long des cours d'eau. C'est dans le

cadre de cette étude que des écologues ont installé des pièges photos, qui se déclenchent au mouvement des animaux nocturnes. Cette phase finalisée l'été dernier a duré un an.



# Synthèse

### > Une protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques considérée comme urgente

Des actions de préservation, de sanctuarisation et de restauration des milieux aquatiques sont très plébiscitées par les participants. L'entretien raisonnable et la replantation en bordure des cours d'eau est considéré comme une action urgente à mettre en place. Les participants alertent sur le besoin de redonner de la vie aux berges tout en accordant une vigilance particulière à la communication à destination des riverains et des usagers pour accompagner l'action (événements, panneaux informatifs...). En outre, la gestion des zones humides est jugée vitale afin de protéger et restaurer ces espaces. Des actions pour rendre visibles les zones humides et le travail réalisé pour les préserver sont fortement conseillés par les participants. Concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les participants accordent une priorité à la mise en place de l'action à l'échelle du territoire. Le reméandrage des Ontines et du Peugue est fortement accepté par les participants en comparaison à la réouverture des cours d'eau à la hauteur du Burck. Toutefois des inquiétudes ont émergé concernant le coût de l'action et sa priorité.

### > Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau par le recensement et la lutte contre les pollutions

Un réseau de suivi de la qualité de l'eau est plébiscité pour produire de la connaissance et identifier les principaux points de dégradation de la qualité de l'eau. Il est important selon les participants de se fixer des objectifs, de définir des paramètres de mesure et de garantir une accessibilité de l'information au grand public. La gestion, la lutte contre les pollutions ponctuelles et le recensement complet des rejets et des sources de pollutions sont jugés prioritaires par les participants. Il est suggéré de les identifier, les surveiller et de sensibiliser les riverains en tenant compte des changements de propriétaires fréquents. Parallèlement, les participants évoquent les difficultés pour les riverains d'identifier un interlocuteur en cas de témoignage de pollution ou d'infraction. A ce sujet, il est proposé d'améliorer la communication entre les mairies, Bordeaux Métropole et les riverains. Des nouvelles zones humides ont été identifiées pour être intégrées au PPG : le parc du Tenet à Mérignac et Les Carmes Haut-Brion à Pessac. Par ailleurs, il est souhaité de matérialiser le tracé du cours d'eau et de prendre l'exemple de la rue du Pont de l'Orient à Pessac. Des questionnements sur le reméandrage ont émergé, notamment sur la place disponible et les contraintes imposées par l'urbanisation. La renaturation des bassins de rétention est soutenue afin d'enlever les canaux de béton.

### > Des actions de gestion quantitative de la ressource favorisant la suppression des déchets

Les participants jugent très prioritaire de mettre en place des actions de suppression des déchets domestiques dans les cours d'eau. Une étape d'identification des sites, de surveillance accrue et de signalement des embâcles doit être amorcée en lien avec les communes. A ce sujet, un retour de la suite des signalements est fortement souhaité. Concernant la gestion des déchets, il s'est révélé difficile de parvenir à un consensus. Une partie des participants préconise davantage des poubelles tandis qu'une autre partie plébiscite la responsabilisation des citoyens. Par ailleurs, une priorité a été accordée à la mise en place du plan de gestion en zones humides. Les participants sont en attente d'actions d'information et de valorisation des milieux. Cette communication doit également concerner la capitalisation de l'information sur le suivi des étiages et être accentuée en période de crise. Enfin, les participants souhaitent que le PPG soit pris en compte dans le classement de la trame bleue et dans le cadre du PLU, notamment pour limiter la construction dans le lit majeur du Peugue.

### > Une animation territoriale orientée davantage vers la sensibilisation des publics et l'association des riverains

Les actions liées à la sensibilisation des publics ont été considérées comme très prioritaires par les participants, notamment des actions ciblant les riverains, les jeunes publics et les scolaires. Ils adhèrent à l'idée de faire connaître le PPG au grand public. L'installation de panneaux pédagogiques sur les sites à enjeux est fortement soutenue par les participants, notamment par le ciblage de contenu sur la préservation des milieux et la localisation des panneaux dans les zones à proximité des cours d'eau. Parallèlement, les participants se montrent favorables à la réalisation d'un guide riverain contenant les rôles, les responsabilités,

les impacts de l'activité des riverains ainsi qu'un répertoire des acteurs mobilisés. Il est préconisé de favoriser la participation des riverains aux groupes de travail et de prévoir un moyen pour s'informer sur les actualités et les animations.

## Détail des contributions du temps participatif

*Note de lecture : les astérisques situés à côté des intitulés d'actions représentent le nombre de réactions reçues (gommettes). Le niveau de priorité est défini ainsi : les actions ayant reçu de 1 à 2 réactions sont considérées de priorité faible, celles ayant reçu de 3 à 5 réactions sont cataloguées de priorité intermédiaire et celles ayant reçu plus de 6 réactions sont considérées de priorité élevée.*

### • **Espace #1 : Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques**

#### 1. **Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes - \*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Pour autant, les participants considèrent important le ciblage d'espèces végétales telles que la Jussie et la Renouée du Japon et d'espèces animales tels que les ragondins à l'échelle du territoire. Les participants attirent l'attention sur le suivi des espèces après les travaux et l'ensauvagement des cours d'eau tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

#### 2. **Entretien raisonnable et replantation en bordure des cours d'eau - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils accordent une importance à l'action et suggèrent l'accompagnement par une communication ciblée. Les participants déclarent que le volet urgent de l'action concerne notamment la désartificialisation, une stratégie de replantation et une restauration passive afin de redonner vie aux berges. A ce sujet, ils évoquent qu'un premier levier serait la tonte raisonnée. Une attention doit être portée au paysage et à la prise en compte du risque d'inondation pour ne pas l'accentuer.

#### 3. **Entretien et remplacement d'ouvrages de franchissement pour améliorer la continuité écologique - \***

Cette action est jugée moins prioritaire par rapport aux autres actions proposées par l'ensemble des participants. Une partie des participants se déclare en faveur de l'action, notamment pour les passerelles. Toutefois, une autre partie considère que l'action concernerait peu de poissons ou de faune présents sur les cours d'eau. Un point de vigilance est identifié concernant l'érosion et l'ensablement qui pourraient être provoqués par les travaux.

#### 4. **Consolidation et renaturation des berges - \*\*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Un enjeu autour de l'information et de la communication est identifié. Les participants recommandent de communiquer autour de cette action via des événements et les magazines municipaux des mairies et de Bordeaux Métropole. Par ailleurs, ils préconisent un suivi de la satisfaction sur le long terme, par exemple via des suivis de cohorte. Des points de vigilance sont identifiés autour de la prise en compte des enjeux à proximité et de la présence de nuisibles.

#### 5. **Mise en place du plan d'action de gestion en zones humides (action transversale) - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée très prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils accordent une importance à l'aspect pédagogique, à la communication autour de l'action et à la sanctuarisation des lieux. Les participants priorisent davantage cette action pour garantir la continuité en faveur de la faune et pour engager des actions pédagogiques fréquentes à petite échelle qui apportent de la visibilité.

#### 6. **Reméandrage des Ontines et du Peugue (action transversale)**

Cette action n'a pas reçu de vote de priorisation par les participants toutefois des échanges ont eu lieu. Une partie des participants est favorable à sa mise en œuvre, notamment car elle impacte tout le territoire et peut être échelonnée. Une autre partie considère que si le coût est très élevé, l'action pourrait être étalemente et la priorité devrait être donnée aux actions pédagogiques.



## **7. Réouverture des cours d'eau sur le secteur du Burck (action transversale)**

Cette action n'a pas reçu de vote de priorisation par les participants toutefois des échanges ont eu lieu. Bien que les participants se montrent favorables à sa mise en place, ils identifient des points de vigilance autour du risque d'inondation, de la priorité de l'action vis-à-vis de son coût, et du suivi après les travaux (entretien, gestion des déchets...).

## **8. Renaturation de bassins de rétention (action transversale) - \*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par les participants. Ils se positionnent en faveur de l'action tout en attirant l'attention sur la plantation d'espèces végétales adaptées, la comptabilité de l'utilisation hydraulique et la prise en compte du risque d'inondation pour ne pas l'aggraver.

### **• Espace #2 : L'amélioration de la qualité de l'eau**

#### **1. Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux - \*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par les participants. Ils considèrent la prise en compte de plusieurs points pour déterminer le niveau de dégradation de l'eau et identifier les sites à enjeux. Pour garantir sa réussite, les participants suggèrent de se fixer des objectifs de qualité et d'identifier les lieux où les pollutions sont présentes. Concomitamment, les participants préconisent de rendre l'information accessible à tous les publics dans un objectif de transparence et de sensibilisation.

#### **2. Gestion et lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils constatent qu'avant de lutter contre les pollutions, il existe une difficulté de surveillance et de contrôle, notamment pour les chantiers. Les participants se questionnent sur le processus mis en place contre les infractions. Ils plébiscitent la mise en place d'un numéro de téléphone à contacter en cas de pollution en identifiant un interlocuteur dédié, l'amélioration de la communication entre les acteurs (mairies, Bordeaux Métropole et les riverains) et le nettoyage des déchets dans des zones à fort enjeu comme le Moulin de Noës.

#### **3. Recensement complet des rejets et des sources de pollution - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par les participants. Ils considèrent que les efforts doivent se centrer d'une part sur la surveillance afin d'identifier les sources de pollutions. D'autre part, un travail de recensement, de contrôle et de suivi des cumuls quantitatifs et qualitatifs des rejets autorisés des résidences devrait être envisagé. A ce sujet, les participants identifient un point de vigilance concernant le changement des propriétaires et des cas ponctuels tels que le rejet des machines à laver dans les Ontines et les fossés. Enfin, un effort de pédagogie et de sensibilisation doit être mis en place auprès des riverains, notamment par l'installation de panneaux informatifs avec un numéro de téléphone à contacter.

#### **4. Mise en place du plan de gestion des zones humides (action transversale) - \*\*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par les participants. Les participants considèrent que l'action permettrait d'éviter l'artificialisation des zones humides, elles doivent être protégées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole. Les participants identifient des zones à protéger situées au Parc du Tenet à Mérignac et au Château Les Carmes Haut-Brion à Pessac.

#### **5. Reméandrage des Ontines et du Peugue (action transversale)**

Cette action n'a pas reçu de vote de priorisation par les participants toutefois des échanges ont eu lieu. Malgré l'importance de laisser de la place aux cours d'eau, ils constatent la difficulté de l'effectuer dans un contexte urbain contraint. Certains participants se questionnent sur la pertinence de l'action. D'autres reconnaissent que cette intervention permet de mieux connecter les zones humides et que ces travaux doivent cibler davantage les bassins de rétention.

#### **6. Réouverture des cours d'eau sur le secteur du Burck (action transversale)**

Cette action n'a pas reçu de vote de priorisation par les participants toutefois des échanges ont eu lieu. Les participants sont moins favorables à la proposition si l'objectif est de sensibiliser les publics. Ils considèrent que l'action devrait être couplée à l'aménagement de loisirs. Une attention devrait être portée à la potentielle opposition des riverains quant à la présence des

déchets. Parallèlement, les participants identifient le domaine des Eclusettes à la hauteur de l'EHPAD Villa Bourgaill (Pessac) comme un site potentiel pour la réouverture des cours d'eau. A ce sujet, il est proposé de maintenir les abords dans un état sauvage pour la préservation de la faune. Par ailleurs, en tenant compte que les cours d'eau sont en grande partie canalisés, l'idée est de matérialiser le tracé du cours d'eau en prenant l'exemple de la rue du Pont de l'Orient à Pessac.

## **7. Renaturation du bassin de rétention (action transversale) - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils proposent de cibler le bassin de rétention du Bourgaill comme un site pédagogique, et notamment d'enlever les canaux de béton et permettre le reméandrage à cet endroit. Cela permettrait de ralentir et de garder les eaux pour la préservation de la biodiversité.

## **• Espace #3 : La gestion quantitative de la ressource**

### **1. Mise en place d'un réseau de suivi des étiages - \***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. L'installation d'échelles limnimétriques pour la mesure des niveaux des eaux et la réalisation de visites pédagogiques sont proposées par les participants. De même, ils recommandent de renforcer la communication sur l'impact de la pollution auprès des entreprises et des particuliers. Parallèlement, les participants se montrent favorables à la participation des riverains à ce réseau.

### **2. Coordination sur la gestion des bassins d'orage (Métropole - SABOM) - \*\*\***

Cette action est jugée d'un niveau de priorité intermédiaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Un retour d'information vers les habitants est fortement apprécié par les participants. Lors de la mise en place de cette action, ils considèrent pertinent de prendre une marge analytique pour la prise de recul. Les participants se questionnent sur la possibilité d'une coordination de la gestion sur tous les cours d'eau et de la récupération de l'eau des bassins. Ils proposent de s'inspirer du modèle de l'île de France autour des barrages.

### **3. Suppression des déchets - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils identifient trois lieux à fort enjeu de surveillance : le Moulin de Noës, la Devèze à la hauteur du Parc du Bourran et Cap de Bos. L'avis des participants sur la mise en œuvre de l'action n'est pas consensuel : une partie des participants proposent de mettre en place des poubelles et des opérations de ramassage contre une autre partie qui défend la responsabilisation de chaque citoyen par la mise en place de procédures de verbalisations.

### **4. Suppression sélective d'embâcles - \***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils identifient l'application « Léon » mise en place à Mérignac comme un outil à mobiliser pour le signalement d'embâcles. A Pessac, les participants proposent de faire un lien avec le service de gestion des espaces publics. Ils suggèrent également de mettre en place un système de signalement avec des photos qui permettrait d'avoir un retour d'information.

### **5. Mise en place du plan de gestion en zones humides (action transversale) - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils considèrent que les zones humides sont actuellement enclavées, ils jugent important de valoriser l'information sur ces zones. Les participants se questionnent sur la définition, la qualification et les enjeux associés à une zone humide.

### **6. Mise en place d'outils de communication adaptés (action transversale) - \*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Les participants identifient un point de vigilance sur l'équilibre entre la quantité et la quantité d'actions et d'outils de communication mis en place.

## **7. Prise en compte des enjeux dans l'aménagement et l'urbanisation (action transversale) - \*\*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Ils considèrent que la prise en compte des enjeux doit être faite par l'intégration de l'outil de classement Trame Bleue et dans les documents de planification de territoire comme le PLU. Une attention particulière est portée à la limitation des constructions dans le lit majeur des cours d'eaux.

### **• Espace #4 : L'animation territoriale**

#### **1. La réalisation d'un guide riverain - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée très prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Pour réussir sa mise en place, ils considèrent qu'il est important de présenter les cours d'eau, de privilégier une représentation graphique et une approche explicative abordant les usages et le fonctionnement des bassins. Dans leur point de vue, ce guide devra s'adresser aux enfants et au public scolaire des établissements à proximité des cours d'eau ainsi qu'au grand public. Parallèlement, les participants identifient un point de vigilance autour de l'information ciblée aux riverains des cours d'eau, considéré comme un public plus sensible : le risque d'inondation, la gestion de la faune et la flore, le rôle, les obligations et les responsabilités des riverains, les essences à éviter ainsi que les actions à impact.

#### **2. L'installation de panneaux pédagogiques sur les sites à enjeux - \*\*\*\*\***

Cette action est jugée très prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Les participants évoquent 3 aspects pour garantir la réussite de cette action :

- **Le contenu**, ciblant des informations concernant les rejets, le respect et la préservation du milieu, des explications dans une approche pédagogique sur la faune et la flore, et la sensibilisation au maintien de la qualité de l'eau,
- **L'intention/la tonalité du message de sensibilisation**, par exemple, privilégier des messages tels que « Vous passez sur... » au croisements et routes adjacentes aux cours d'eau,
- **La localisation des panneaux** tout au long des cours d'eau, notamment à proximité des bassins de rétention et les chemins.

L'un des points de vigilance identifié par les participants concerne la qualité du matériel de fabrication des panneaux, la résine est considérée comme le matériel le plus adapté. D'autres participants proposent d'utiliser des panneaux lumineux. De même, il est considéré comme important de réaliser un relais vers l'information en format numérique en ajoutant un QR code de téléchargement du guide et un lien vers le site de la collectivité.

#### **3. Marquage de sensibilisation des avaloirs pluviaux - \*\***

Cette action est jugée moins prioritaire au regard des autres par l'ensemble des participants. Les participants considèrent que l'action permettrait de continuer à sensibiliser. La mise en place d'un signe distinctif facile à comprendre par les publics favoriserait la réussite de cette action. A ce sujet, les participants préconisent d'éviter les logos et les pictogrammes différents. Une attention particulière devrait être portée au slogan et à la charte graphique employée. Ils proposent de tisser des partenariats avec des écoles et des graphistes.

#### **4. Réalisation d'animations auprès des scolaires et du grand public - \*\*\***

Cette action est jugée moins prioritaire en comparaison des autres par l'ensemble des participants. Pour assurer la réussite de cette action, les participants préconisent, d'une part, l'ouverture des passages privés dans un cadre défini tel qu'une sortie scolaire ou des fêtes locales, tout en sanctuarisant les zones pour la préservation de la faune et la flore. D'autre part, un travail de définition et de limitation des cheminements à visiter et à préserver de l'activité humaine par l'installation des bornes. Lors de ces animations, une attention devra être portée au sujet des zones privées visitées.

Il est également proposé de réaliser un guide de sensibilisation à destination des scolaires et du jeune public avec une approche par le jeu afin de rendre visible et de faire connaître les cours d'eau.

## 5. Mise en place de groupe de travail thématique (gouvernance des acteurs) - \*

Cette action est jugée moins prioritaire par l'ensemble des participants. Ils considèrent que l'action doit porter sur un travail de communication et d'interconnaissance entre les acteurs. Ils mettent en avant l'importance d'associer à ces temps les riverains et des experts sur les thématiques. Des formats diversifiés comme des balades commentées sont appréciés par les participants ainsi qu'une récurrence définie et une organisation avec des phases dédiées.

## 6. Prise en compte des enjeux dans l'aménagement et l'urbanisation du territoire

Cette action n'a pas reçu de vote de priorisation par les participants toutefois des échanges ont eu lieu. Faire connaître le PPG à l'échelle de la Métropole est une clé de réussite identifiée par les participants. Cela permettrait de le prendre en compte dans le PLUi. Les participants se questionnent sur la pertinence de la désignation d'un responsable du PPG et la liaison avec l'équipe gestionnaire de la plateforme RAMSES.

### Récapitulatif de la priorisation des actions

INTITULÉ DE L'ACTION	RÉACTIONS	PRIORISATION
<b>Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques</b>		
Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes	2 réactions	Faible
Entretien raisonnable et replantation en bordure des cours d'eau	5 réactions	Intermédiaire
Entretien et remplacement d'ouvrages de franchissement pour améliorer la continuité écologique	1 réaction	Faible
Consolidation et renaturation des berges	3 réactions	Intermédiaire
Mise en place du plan d'action de gestion en zones humides (action transversale)	6 réactions	Elevé
Reméandrage des Ontines et du Peugue (action transversale)	Néant	Néant
Réouverture des cours d'eau sur le secteur du Burck (action transversale)	Néant	Néant
Renaturation de bassins de rétention (action transversale)	2 réactions	Faible
<b>L'amélioration de la qualité de l'eau</b>		
Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux	2 réactions	Faible
Gestion et lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses	5 réactions	Intermédiaire
Recensement complet des rejets et des sources de pollution	5 réactions	Intermédiaire
Mise en place du plan de gestion des zones humides (action transversale)	3 réactions	Intermédiaire
Reméandrage des Ontines et du Peugue (action transversale)	Néant	Néant
Réouverture des cours d'eau sur le secteur du Burck (action transversale)	Néant	Néant
Renaturation de bassins de rétention (action transversale)	5 réactions	Intermédiaire

<b>La gestion quantitative de la ressource</b>		
Mise en place d'un réseau de suivi des étiages	1 réaction	Faible
Coordination sur la gestion des bassins d'orage (Métropole – SABOM)	3 réactions	Intermédiaire
Suppression des déchets	5 réactions	Intermédiaire
Suppression sélective d'embâcles	1 réaction	Faible
Mise en place du plan de gestion en zones humides (action transversale)	5 réactions	Intermédiaire
Mise en place d'outils de communication adaptés (action transversale)	2 réactions	Faible
Prise en compte des enjeux dans l'aménagement et l'urbanisation (action transversale)	3 réactions	Intermédiaire
<b>L'animation territoriale</b>		
La réalisation d'un guide riverain	7 réactions	Elevé
L'installation de panneaux pédagogiques sur les sites à enjeux	8 réactions	Elevé
Marquage de sensibilisation des avaloirs pluviaux	2 réactions	Faible
Réalisation d'animations auprès des scolaires et du grand public	3 réactions	Intermédiaire
Mise en place de groupe de travail thématique (gouvernance des acteurs)	1 réaction	Faible
Prise en compte des enjeux dans l'aménagement et l'urbanisation du territoire	Néant	Néant

## Synthèse de la satisfaction des participants

19 participants sur 20 ont répondu à la première partie du questionnaire de satisfaction sur les rencontres participatives proposé par Bordeaux Métropole, contre 15 participants répondant à la deuxième partie. Pour rappel, le questionnaire de satisfaction est composé de deux parties. Une première partie concernant l'information sur le projet et la qualité des échanges, et une deuxième partie portant sur la satisfaction globale et le talon sociologique (sexe, âge, typologie d'acteurs, lieu d'habitation).

Parmi les répondants, 61% ont déclaré connaître le projet avant de participer à la réunion. L'ensemble des répondants considèrent que la présentation a été claire et complète et qu'elle leur a permis d'en savoir davantage sur le projet. A ce sujet, l'un des participants a déclaré que la présentation a été très organisée et pédagogique et qu'il a acquis des connaissances « du fait que le projet est à multiples facettes ».

La grande majorité des participants remarquent la qualité des échanges. : 95% des répondants affirment que toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire et l'ensemble des participants considèrent que les organisateurs se sont montrés attentifs et à l'écoute de tous les arguments proposés par chacun des participants. Les répondants de la deuxième partie du questionnaire déclarent se sentir globalement satisfaits de la rencontre malgré un léger manque de temps. La qualité de l'information, la possibilité d'avoir de réels échanges et des explications accessibles ont été particulièrement appréciés par les participants.

Quant au profil des participants, on constate une surreprésentation masculine (66% d'hommes contre 33% des femmes) et du public senior (60%). On constate une sous-représentation des 15-24 ans (13%), des 25-44 ans (13%), et des 45-64 ans (13%). Concernant la représentation des acteurs, 60% des répondants déclarent avoir participé en tant que particulier contre 40% qui

affirment représenter une association locale. Près de la moitié des répondants résident à Pessac, 40% à Mérignac et le 13% dans d'autres communes telles que Bordeaux et Léognan.